



Association
**Agir pour
Clamart**

Chère Camarade, cher Camarade,

Nous avons organisé une grande réunion publique le 7 mai 2015 à la mairie annexe de la Fourche sur le projet de déclassement de la place de la Gare ne vue de la vendre à un promoteur privé pour y édifier un immeuble de R+4+combles (6 niveaux) et construire un parking public souterrain de 200 places, malgré les obstacles que Monsieur Berger, l'actuel maire de Clamart, a dressés sur notre chemin (refus des 2 premières dates prévues en avril, accord in extremis pour le 7 mai, veille de WE prolongé, refus du matériel demandé...).

Nous étions au moins 100 personnes du quartier essentiellement, en présence des élus d'opposition de Clamart, de représentants des partis Communiste, Verts et socialiste, des anciens adjoints aux transports, Mme Poirier, et du quartier, M. Aubineau, et de 2 conseillers municipaux d'Issy-les-Moulineaux (PS et FrontDem). Marie-Anne Boyer, conseillère municipale socialiste de Clamart, habitante du quartier de la gare et Philippe Kaltenbach, Sénateur et maire de Clamart de 2001 à 2014, ont exposé la situation :

- La situation du quartier, au **carrefour de 4 villes** ;
- Ses **atouts** et quelques **points faibles** (peu d'emplois et d'équipement publics) ;
- Le projet d'**éco-quartier** et son élaboration sous la précédente municipalité ;
- La ligne 15 Sud du métro du **Grand paris Express** et la construction de la gare Fort d'Issy-Clamart-Vanves, sous la gare actuelle de Clamart, pour 2022 ;
- Le projet de vente de la place de la gare de Clamart de M. Berger, **l'aberration de ce projet** et ses différentes phases ;
- La **dénonciation du dernier mensonge de M. Berger** qui prétend que la « gare de Clamart sera démolie et reconstruite plus loin », alors que le **décret d'utilité publique du 24 décembre 2014** prévoit au contraire **l'implantation et l'accès place de la gare actuels**
- **Nos contre-propositions pour aménager le quartier**, en phase avec l'arrivée de la gare du Grand paris Express à Clamart ;
- Les **actions menées** : pétitions d'Agir pour Clamart, du Collectif Gare, journal du collectif, de l'association Vivre à Clamart, 6 recours en justice (tribunal administratif) contre la délibération du conseil municipal du 12 février 2015 lançant la procédure de déclassement de la place de la Gare (notamment par notre association, le Sénateur Kaltenbach et M. Gazeilles, conseiller général des Hauts-de-Seine EELV 2001-20014) ;

Au terme d'un travail collectif, du débat avec la salle, nous avons dégagé de **nombreux arguments contre** le projet de déclassement, la vente et la construction de la Place de la Gare :

Dans la situation actuelle, depuis les palissades :

- Condamnation unanime de la méthode : **absence totale de concertation**, les habitants mis devant le fait accompli, refus du maire de recevoir les habitants (le collectif gare) pour expliquer son projet ;
- **Duplicité du maire** : prétend que la place n'est plus utilisée par le public mais c'est lui qui en a interdit l'accès en installant des palissades, après avoir abattu les arbres ;
- **L'obstruction du passage sous terrain sous la voie ferrée** impose aux riverains de la voie ferrée rue du chemin Vert de Clamart, d'Issy et de Vanves de faire un grand détour pour accéder aux commerces, à la gare de Clamart. Ils renoncent donc pour certains à traverser la voie ferrée et à fréquenter les commerces du quartier ; Les personnes à mobilité réduite ne disposent plus du moindre accès aménagé à la Gare, en violation de la loi ;
- La **sécurité est compromise** : autour des palissades, les voies de circulations sont réduites, elles imposent la coexistence entre les automobiles, les cyclistes et les usagers piétons de la gare, au **risque d'un accident** ; les palissades ont créé une vaste zone à l'abri de tout regard, devenue lieu de rencontre de **bagarres, de trafics, d'alcool** ;
- Absence totale de voie cyclable, réduction du nombre d'arceaux de vélos par rapport à la situation précédente, déjà insuffisante, aucune sécurisation des cycles.

Contre le projet de déclassement de la place de Gare :

- **Place publique de 1840**, constitutive de **l'identité** du quartier et la gare elle-même ;
- Si la création d'un **parking public** de 200 places de stationnement se justifie, puisqu'il est public, il n'est nul besoin de le sortir du domaine public ;
- **L'argument financier développé par l'actuel maire est fallacieux** : si la situation financière de la ville était si catastrophique qu'il la présente, au point de rechercher 5 millions d'€ (valeur de la place), il n'aurait pas augmenté l'indemnité des élus de 250 000 € par an, acheté cette année des terrains pour 5 500 000 €, et provisionné 12 M € pour la seule année 2015, tenté d'octroyer des cadeaux aux promoteurs immobiliers l'année dernière (100 000 € d'abandon de créance sur taxes d'urbanisme , 630 000 € de rabais sur un terrain rue Emilienne que l'opposition a fait capoter)... d'autant qu'il existe d'autres terrains de la ville à vendre, tel celui de l'ancienne piscine ;
- **Entrave Les travaux de réalisation de la gare souterraine du Grand Paris Express à Clamart** (le tunnelier devait commencer ses excavations fin 2015, le déblaiement des terres et leur évacuation par camion) ;

Contre le projet de construction d'un immeuble de 6 niveaux sur la Place de la Gare :

- **Isole la gare** : elle se retrouve enclavée, les cheminements sont réduits, cela créera un sentiment d'étouffement des voyageurs et habitants ;
- **Compromet la réalisation et le développement de la gare du Grand Paris Express de Clamart**, en implantant une construction à de 6 niveaux à 5 mètres de la bouche d'entrée de la gare du Grand Paris et de ses 6 500 voyageurs/jours prévus par la société du Grand Paris, ruine l'accès à la Gare du fait de la rareté de l'espace ;

- **Densifie le secteur** : uniquement des immeubles d'habitation, à terme 400 logements sans aucun équipement scolaire, petite enfance, structurant prévu dans le secteur. Bien pire, le maire a annoncé son intention de vendre le terrain rue des Garrements réservé pour construire une école dans ce secteur et donc d'en priver le quartier;
- **Détruit le couvert végétal** constitutif de l'identité de la ville ;
- **Provoque un conflit d'usage** entre les voyageurs, cyclistes se rendant à la gare et les automobilistes se rendant au parking ;
- **Compromet le mouvement actuel d'intermodalité** (bus, autos, métro, train, vélos, piétons) par la confiscation de l'espace public ;
- La **sécurité des usagers** sera donc compromise ;
- **Ne s'inscrit pas dans le projet d'aménagement de la friche (2,5 ha) derrière la gare** qui devra être aménagée pour développer ce secteur ;
- **Un projet de construction déjà finalisé par un architecte ami de l'actuel maire**, sans aucun concours, mise en concurrence, faisant douter fortement de l'impartialité de l'opération ;
- un **style architectural douteux** retenu par cet ami du maire actuel, sans étude préalable.

Comment s'opposer efficacement à ce projet néfaste ?

Les **actions envisagées** : mobilisation en vue de faire intervenir le plus grand nombre d'habitants dans le cadre de l'enquête publique de déclassement en cours, contester en justice la délibération du conseil municipal s'il décide le déclassement, contester la vente de la Place de la Gare et le permis de construire qui serait délivré. Ne rien lâcher !

Une difficulté identifiée par les intervenants dans la salle : la communication !

- **Elargir l'audience des Clamartois-es intéressé-es à la défense de cette place** : il est noté que de très nombreux Clamartois, y compris non usagers de la gare et non-résidents du quartier, aime cette place, constitutive de l'identité de la Ville. Il faut pouvoir les sensibiliser, les informer et les amener à soutenir notre mouvement d'opposition.
- **Développer les moyens de communications** : site internet, réseaux sociaux, ...
- **Communiquer sur les alternatives** au projet de l'actuel maire de Clamart pour le développement et l'attractivité du quartier avec l'arrivée du Grand Paris Express, opportunité formidable pour Clamart et les 3 autres villes.

Une inquiétude :

Comment conduire l'actuel maire à renoncer concrètement à son projet aberrant et à détruire ses palissades ?

Sans en venir à des actions violentes type « Zadistes » de Notre Dame des Landes, **le public espère que la maire comprendra la légitimité de leur opposition à son projet**, l'intérêt de renoncer à la

vente de la place de la gare, de proposer un projet harmonieux, moderne, en concertation avec les habitants et de nature à développer les nouveaux atouts du quartier avec l'arrivée du métro du Grand Paris Express ligne Sud et la nouvelle gare de Clamart.

Comment faire pour qu'il ne maintienne pas ces palissades tout le long des contentieux qui aboutiront à l'immobilisation de son projet de vente et construction immobilière durant de très nombreuses années ? Rendre aux usagers, piétons, cyclistes, automobilistes, habitants, l'usage de cet espace structurant pour le quartier ?

Actions envisagées aujourd'hui :

- **Intervenir dans l'enquête publique de déclassement de la place de la gare**, ouverte depuis le 4 mai, jusqu'au 22 mai prochain: en inscrivant votre avis sur le registre, aux horaires d'ouverture du service urbanisme en mairie (attention, les horaires indiqués dans l'arrêté du maire sont faux, de même de ceux publiés dans le bulletin municipal, ne pas s'y fier !); ou en rencontrant le commissaire enquêteur en mairie (à la mairie principale rue Jean Jaurès mardi 12 mai de 9h à 12h, à la mairie annexe de la Fourche le jeudi 21 mai de 14h à 17h), ou en écrivant par courrier postal :

Enquête pour le déclassement de la place de la gare

Monsieur le Commissaire enquêteur

Mairie de Clamart

Place Maurice Gunsburg

92140 CLAMART

- **Signer les 2 pétitions en ligne lancées**

[Par Agir Pour Clamart](#)

[Par le collectif Gare](#)

Elles seront annexées au registre d'enquête publique et pèseront, avec toutes les observations publiées, largement.

- Un **sitting** sur la place de la mairie, de la gare ?

- Une **manifestation lors d'un prochain conseil municipal**, à l'instar de ce qu'ont fait les locataires des 3F dont le maire actuel a annoncé vouloir raser les immeubles, non suivi par la SA HLM 3IF et le préfet, grâce à la mobilisation ?

Désormais, à chacun son stylo pour défendre la place de la gare, la réussite du grand Paris Express à Clamart, en écrivant au commissaire enquêteur rapidement et en signant les pétitions en ligne.

Bien à vous,

Delphine KRUST

Présidente de l'association Agir Pour Clamart